

COLLECTIVITE DE LA  
MARTINIQUE

## EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU ~~CONSEIL MUNICIPAL~~

DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

Séance du mardi 27 juin 2023

PREFECTURE MUNICIPALE  
REÇU LE  
05 JUIL. 2023  
Contrôle de Légalité

NOMBRES DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Votants		
33	20	25		
		Dont procurations		
		5		
VOTES				
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions	N'ayant pas pris part au vote
25	25	00	00	00

Date de la convocation

**21/06/2023**

Date d'affichage

**21/06/2023**

Objet de la Délibération

\*\*\*\*\*

**FINANCES**

\*\*\*\*\*

Compte administratif – Exercice  
2022

L'an deux mille vingt-trois et le 27 juin, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Yolène LARGEN-MARINE, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire.

**Etaient présents :** Maurice JOSEPH-MONROSE, Marie GARON, Christophe GABUT, Nicole DUFEAL, Christine ALIKER, Léone VAILLANT épouse BARDURY, Josiane NAPOLY-PUJAR, Emile GONIER, Marie-Claude RAQUIL, Arlette BRAVO-PRUDENT, Jean-Pierre LUGIERY, Eric JULIAT, William PAULIN, Jean-Luc MAVILLE, Corinne Brigitte PLANTIN, Vanessa BAPTE, Patrice CHARLEBOIS, Noham BODARD, Daniel CHOMET, Jean-Philippe JEAN-BOLO.

**Absents excusés :** M/Mmes Luc CLEMENTE, Yolène LARGEN-MARINE, Pierre MIDELTON, Raphaël BORDELAIS, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Laurie ABAUL, Orietta MARTOT, Jocelyne SABINE, Karine BAUDIN, Franck SAINTE-ROSE-ROSEMOND, Marinette TORPILLE.

**Procurations :** M/Mmes Raphaël BORDELAIS, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Laurie ABAUL, Orietta MARTOT, Jocelyne SABINE ont respectivement donné procuration à William PAULIN, Marie GARON, Noham BODARD, Maurice JOSEPH-MONROSE, Daniel CHOMET.

**Absents :** M. Georges HARPON, Christophe AGELAN.

**Président de Séance :**  
Maurice JOSEPH-MONROSE

**Secrétaire de Séance :**  
Josiane NAPOLY-PUJAR

COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2022

Le Conseil municipal,

- Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31 ;
- Vu l'avis favorable du Bureau municipal en date du 13 juin 2023 ;

- Vu l'avis favorable de la Commission « finances et optimisation des ressources » en date du 19 juin 2023 ;
- Vu le rapport de présentation du compte administratif 2022 transmis aux conseillers municipaux ;

Après en avoir délibéré, la suppléante du Maire, ayant quitté la salle au moment du vote ;

### DÉCIDE

- **Après avoir constaté la concordance des comptes de l'ordonnateur avec ceux du comptable public, que le compte administratif de l'exercice 2022 est approuvé et arrêté aux montants ci-après :**

	Fonctionnement	Investissement	Totaux
Recettes	31 667 429,26	9 054 066,45	40 721 495,71
Dépenses	30 069 603,43	6 577 429,03	36 647 032,46
Résultat de l'exercice 2022	1 597 825,83	2 476 637,42	4 074 463,25
Résultat 2021 reporté	856 520,74	1 725 894,33	2 582 415,07
Solde des restes à réaliser 2022		- 2 026 500,00	- 2 026 500,00
Résultat net de l'exercice 2022	2 454 346,57	2 176 031,75	4 630 378,32

Pour extrait certifié conforme,  
Schœlcher, le 05 JUIL 2023

Le Secrétaire de séance

Josiane NAPOLY-PUJAR



Le Président de séance,

Maurice JOSEPH-MONROSE


